

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2589 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HANNAOUI Noureddine

Date de naissance : 24/08/1935

Adresse : 86315 Panorama que Casablanca - 2

Tél. : 0630318885

Total des frais engagés : 3598,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
38, Bd. Rachidi, Casablanca
Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10
INR 091097436

Date de consultation : 18/05/2020

Nom et prénom du malade : HANNAOUI Abdellah Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Double nerf optique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/06/20	C3/NB		400	Dr Abdellatif MAMMOU Neurologiste 38, Bd Rachid, Casablanca Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 11 INP 091097436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL S. CHALAK HAI S. Docteur en Pharmacie S. Oued Sebou - EL S. Casablanca Tél: 05 22 90 53 53 INP 146530005	17/03/20	3198,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 in both upper and lower arches. The diagram is oriented with the upper arch at the top and the lower arch at the bottom. The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise				

الدكتور عبد الله مامو
Docteur Abdella

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux



GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 239,00 DH
ID : 637441
0-2399
118001-140800

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 239,00 DH
ID : 636339
80001-140800

PPV: 126 DH 00

PPV: 126 DH 00

PPV: 160DH00

PPV: 160DH00

PPV: 281 DH00

PPV: 281 DH00

EXP: SEPT 2023
PPV: 47,90 DH

LOT: M19007
EXP: DEC 2023
PPV: 47,90 DH

LOT: M19130
EXP: SEP 2022
PPV: 47,90 DH

LOT: M19130
EXP: SEP 2022
PPV: 47,90 DH

LOT: M19130
EXP: SEP 2022
PPV: 47,90 DH

LOT: M19007
EXP: DEC 2023
PPV: 47,90 DH

LOT: M19007
EXP: DEC 2023
PPV: 47,90 DH

LOT: M19007
EXP: DEC 2023
PPV: 47,90 DH

Casablanca, le

18.03.20

الدار البيضاء في

7^م HANNAONI P. Abdell

239,00x4 - Lam el 15

160,00x2 - Rangozyp 15

281,00x2 - Rangozyp 15, 1 le

196,00x2 - celeste 10

47,90x8 - Omeprazole 15

145,00x5 - Omeprazole 15

3198,20

Durée de Traitement

R.D.V. le

CLINIQUE AÏOUDI
Dr. OUALAK HASSAN
55, Av Oued Sebta
Tél / Fax : 05 22 47 60 00
CASABLANCA
ID : 6001541460000057